



\$VILLE_CONTACT\$, le \$DATE_JOUR\$

Document d'Entrée en Relation (DER)

Remis en application de l'article 325-5-1 du Règlement Général de l'AMF et par les articles L521-2 du Code des Assurances

CLIENT	A l'attention de : \$TITRE_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$ \$ADRESSE_CONTACT\$ \$CP_VILLE_CONTACT\$ \$TEL_CONTACT\$ \$EMAIL_CONTACT\$
--------	--

CONSEILLER	M. PHILIPPE BRILLANT PRIVATE BUSINESS 232 AVENUE DE NANTES, 86000 POITIERS 06 86 12 36 55 philippe.brillant7@private-business.fr
------------	--

Informations sur le professionnel

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Nom ou dénomination sociale : PRIVATE BUSINESS

Adresse professionnelle ou siège social : 232 AVENUE DE NANTES 86000 POITIERS

SIREN : 531936227

NAF/APE : 7022Z

Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. PHILIPPE BRILLANT pour l'entrée et la gestion de la relation client (suivi administratif et commercial des dossiers clients).

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation et sont destinées à M. PHILIPPE BRILLANT.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : M. PHILIPPE BRILLANT - 232 AVENUE DE NANTES, 86000 POITIERS - 06 86 12 36 55 - philippe.brillant7@private-business.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

I. Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 11063809. (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

| CIF (Conseiller en Investissements Financiers)

Le conseiller est susceptible de fournir des **conseils en investissement de manière non-indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

| IAS (Intermédiaire en Assurance)

Courtage en Assurance :

Le conseiller, en sa qualité de COA (Courtier en Assurance) est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Partenariats avec les entreprises d'assurance :

- ☐ PRIVATE BUSINESS travaille avec les entreprises d'assurance suivantes : **Cardif (BNP Paribas), Suravenir, UAF**
- ☐ Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.

- ☐ Pour l'activité IAS, le conseiller fournira un service de recommandations personnalisées (conseil de niveau 2) afin de vous proposer parmi plusieurs contrats, un ou plusieurs contrats adaptés à votre profil d'investisseur, correspondant à vos exigences et besoins.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

| IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

Le mandant est courtier

- ☐ Nom ou dénomination sociale, adresse professionnelle ou siège social et numéro d'immatriculation de ses mandants :

Nom ou dénomination sociale	Adresse	RCS/SIRET/SIREN	Numéro ORIAS
CAFPI	111 avenue de France 75013 Paris	510 302 953	09047385
Partners Finances	5 Rue de Pontoise, 78100 Saint-Germain-en-Laye	404 681 496	07036794
LFC Courtage	13-15 Rue Taitbout 75009 Paris	848 424 263	19002049

- ☐ Il peut vous être communiqué, sur simple demande, toute participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital, détenue par le mandataire dans un établissement de crédit, de financement ou de paiement.
- ☐ Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le mandant travaille : **Cafpi, Partners Finances, LFC Courtage**
- ☐ Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

PRIVATE BUSINESS propose un service de conseil au sens de l'article L. 519-1-1 du Code monétaire et financier portant sur des contrats de crédit immobiliers.

- ☐ Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé par l'IOBSP avant le versement effectif des fonds prêtés.

L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Agent Immobilier

- Titulaire de la carte professionnelle n° CPI86012018000027626, par délivrée CCI de la Vienne et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA ENTREPRISE 14 bd Marie et
Alexandre Oyon 72100 Le Mans

Numéros de polices : 147.011.610

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	Montant des garanties : 600 000 € par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 500 000 € par sinistre et 800 000 € par année d'assurance	Montant des garanties : 500 000 € par sinistre et 800 000 € par année d'assurance	Montant des garanties : 600 000 € par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière :	Non approprié	115 000 €	115 000 €	Sans détention de fonds

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Tableau des partenaires / principaux partenaires

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers (promoteurs) :

Dans le cadre de l'activité (CIF, IAS, IOBSP, IMMO)	Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
IAS	Cardif (BNP Paribas), Suravenir, UAF	Entreprise d'assurance	Convention de courtage Protocole de courtage Convention de partenariat	Commissions
CIF	La Française, Inter Invest Corum, Inter Gestion	Société de gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commissions
IOBSP	Cafpi, Partners Finances, LFC Courtage	Etablissement de Crédit	Mandat	Commissions sur frais de dossier
Immobilier	Groupe CIR	Promoteur immobilier	Mandat	Commissions sur frais de dossier

--	--	--	--	--

II. Mode de facturation et rémunération du professionnel

Tarifs et honoraires pratiqués :

Nature de la prestation	Type de rémunération (forfait/tarif horaire)	Montant de la prestation	Tarif HT ou tarif TTC
Conseil ou assistance	Taux horaire ou forfait	479,15 € forfait selon le type de la prestation	Tarif HT + TVA 20%

Dans le cas d'un **conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement**, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Si vous le souhaitez, je peux intervenir dans le cadre d'une prestation administrative à domicile

L'assistance administrative à domicile figure dans la liste des activités visées à l'article D. 7231-1 du Code du travail. Cela concerne :

Assistance en matière déclarative fiscale (IR et IFI) * et sociale**

Assistance administrative et correspondance personnelle (relation avec les administrations, les assurances, résolution de petits litiges courants, ...)

Assistance à la gestion des finances personnelles (suivi de trésorerie personnelle, relations avec les banques, suivi des contrats en cours) ***

Reconstitution de carrières avant le départ en retraite

Prestation administrative relative à la gestion du patrimoine hors optimisation fiscale et sans conseil ****

Cela ne concerne pas :

La rédaction de tous les actes juridiques relevant des professionnels du droit

Travaux littéraires ou biographiques

Les prestations de service aux particuliers qui seraient effectuées hors du domicile

Des informations complémentaires peuvent vous être fournis sur simple demande

Dans ce cadre, le conseiller évalue un **éventail suffisant d'instruments financiers** émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. La Lettre de Mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les honoraires prélevés au client.

III. Mode de communication

Les modes de communication à utiliser entre PRIVATE BUSINESS et le client sont les suivants : Réunions physiques ; Courrier ; Envois de courriels ; Fax ; Téléphone ; Interface sécurisée du site internet d'Outils.

Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 232 AVENUE DE NANTES, 86000 POITIERS

Par tel : 06 86 12 36 55

Par mail : philippe.brillant7@private-business.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ☐ Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai
- ☐ Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet :

www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières¹

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES

www.anm-conso.com/site/particulier.php

¹ Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer à nos associations (ANACOFI-COURTAGE et ANACOFI IMMO).

SIGNATURES

Le Client atteste avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation.

Fait en deux exemplaires, à \$VILLE_CONTACT\$ le \$DATE_JOUR\$ dont 1 remis au Client.

Signature du Conseiller	Signature du Client
Fait à : Le : PRIVATE BUSINESS M. PHILIPPE BRILLANT Signature :	Fait à : Le : \$TITRE_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$ Signature :

MENTIONS LEGALES

Société PRIVATE BUSINESS SARL unipersonnelle au capital de 6 000€, enregistrée sous le n° SIREN 531936227 auprès du tribunal de commerce de POITIERS - Code NAF/APE 7022Z- N° TVA intracommunautaire FR01531936227

- ☐ Conseiller en investissements financiers adhérent de l'association ANACOFI, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement 11063809 - L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF
- ☐ Intermédiaire en assurance en qualité de Courtier en Assurance - L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR
- ☐ Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement en qualité de Courtier opérations de banque et en services de paiement - L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'ACPR
- ☐ Intermédiaire en Transactions immobilières - titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI86012018000027626 délivrée par la CCI de la Vienne, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur - L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA ENTREPRISE - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans –

N° de police d'assurance 147.011.610

Adresse du siège social : 232 AVENUE DE NANTES 86000 POITIERS

Téléphone du siège social : 06 86 12 36 55

Email du siège social : philippe.brillant7@private-business.fr